

Projet de mesures réparatrices intérimaires avec les survivantes de violences sexuelles liées au conflit

# Guinée

Rapport d'impact

Janvier 2026





*À la mémoire des survivantes décédées durant le projet et en hommage à Abdul Gadir Diallo, alors président de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH), notre partenaire. Ses conseils stratégiques et ses observations précieuses ont été déterminants pour faire avancer ce projet. Que ce rapport serve à honorer leur contribution.*

# Table des matières

<b>Acronymes</b>	p. 5
<b>Introduction</b>	p. 6
Que sont les mesures réparatrices intérimaires ?	p. 6
Les violences sexuelles liées au conflit en Guinée	p. 7
<b>Le projet</b>	p. 8
1. Le projet de mesures réparatrices intérimaires	p. 8
La cocréation au cœur du processus	p. 9
Le processus d'identification et de reconnaissance des survivantes	p. 10
2. Les mesures réparatrices intérimaires individuelles	p. 11
Indemnisation	p. 11
Soutien psychologique et séances de groupe	p. 13
Soutien médical	p. 13
3. Les mesures réparatrices intérimaires collectives	p. 14
4. Plaidoyer mené par les survivantes et soutien technique centré sur ces personnes	p. 17
Cocréation d'une loi de réparation	p. 17
<b>Impact</b>	p. 19
1. Bien-être individuel	p. 20
2. Bien-être familial	p. 22
3. Soutien social	p. 22
4. Acceptation sociale	p. 23
5. Justice et reconnaissance	p. 23
6. Cocréation du projet avec les survivantes	p. 23
<b>Conclusion</b>	p. 24

# Acronymes

## **AVIPA**

Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009

## **BRSSG-VSC**

Bureau de la représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

## **CPI**

Cour pénale internationale

## **GSF**

Fonds mondial des Survivant.es

## **MRI**

Mesures réparatrices intérimaires

## **NSCR**

*Netherlands Institute for the Study of Crime and Law Enforcement* (Institut néerlandais d'étude de la criminalité et de l'application de la loi)

## **OGDH**

Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen

## **OMS**

Organisation mondiale de la Santé

## **ONG**

Organisation non gouvernementale

## **ONU**

Organisation des Nations Unies

## **OSC**

Organisation de la société civile

## **PDSQ**

*Psychiatric and Diagnostic Screening Questionnaire* (Questionnaire de dépistage psychiatrique et diagnostique)

## **SEMA**

Réseau mondial des victimes et des survivants pour mettre fin à la violence sexuelle en temps de guerre

## **TSPT**

Trouble de stress post-traumatique

## **UNIIC**

*United Nations International Investigation Commission* (Commission d'enquête internationale des Nations Unies)

## **VSLC**

Violences sexuelles liée aux conflits

## **WHOQOL-BREF**

Questionnaire de l'Organisation mondiale de la Santé sur la qualité de vie version abrégée

# Introduction

## Que sont les mesures réparatrices intérimaires ?

Le Fonds mondial des Survivant.es (GSF) a été fondé en octobre 2019 par le Dr Denis Mukwege et Mme Nadia Murad, lauréat.es du prix Nobel de la paix de 2018. GSF a vu le jour à la suite de l'appel à réparations lancé par des survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits réuni.es au sein de [SEMA](#), le réseau mondial des victimes et des survivants pour mettre fin à la violence sexuelle en temps de guerre. L'objectif de GSF vise à améliorer l'accès aux réparations des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits à travers le monde. L'organisation s'efforce ainsi de combler un vide constaté depuis longtemps par ces personnes.

GSF et ses partenaires de la société civile mettent en œuvre des projets de mesures réparatrices intérimaires (MRI) dans les pays où les personnes survivantes n'ont pas encore reçu de réparation. Le terme « mesures réparatrices intérimaires » a été créé par GSF. Il désigne les mesures destinées à répondre aux préjudices causés par les violences sexuelles liées aux conflits et à leur impact sur la vie des personnes survivantes. **Ces projets reposent sur trois principes fondamentaux :**

### A. La cocréation avec les personnes survivantes

à chaque étape du projet, y compris son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Il s'agit d'un projet conçu et mené non seulement pour, mais avec, les personnes survivantes ;

---

### B. Une approche multipartite

qui rassemble différentes parties prenantes, notamment des personnes survivantes, des membres de la société civile, des spécialistes, des instances gouvernementales et des membres de la communauté internationale. Le projet est supervisé par un comité de pilotage - composé d'au moins 40 % de personnes survivantes, qui fournit des orientations stratégiques et programmatiques ; et,

---

### C. Une approche contextualisée

qui garantit que toutes les mesures correspondent à l'environnement social, culturel et juridique spécifiques des personnes survivantes.

Les projets de mesures réparatrices intérimaires intègrent un important volet de plaidoyer. Celui-ci cible l'État et d'autres détenteurs d'obligations, dans le but de soutenir l'élaboration de politiques de réparation centrées sur l'ensemble des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que d'autres victimes. Ces projets démontrent aux États qu'il est urgent, possible et abordable d'accorder des réparations centrées sur les personnes survivantes. Ils montrent aussi leur impact transformateur et durable sur la vie de ces dernières.

# Les violences sexuelles liées au conflit en Guinée

Le 28 septembre 2009, une manifestation pacifique contre la junte militaire autoproclamée a été violemment réprimée par les forces de sécurité au stade du 28 septembre de Conakry. Des personnes manifestant ont été arrêtées, tuées et violées, ou ont subi d'autres actes de violence sexuelle et de torture.

La Commission d'enquête internationale des Nations Unies (UNIIIC) a été chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009. Elle a rapporté que des viols et d'autres actes de violence sexuelle avaient été commis presque immédiatement après l'entrée des forces de sécurité nationales dans le stade. Des femmes ont également été emmenées hors du stade et détenues comme esclaves sexuelles. La commission a conclu que les forces de sécurité avaient commis des crimes contre l'humanité. Ceux-ci comprennent des viols, des actes d'esclavage sexuel et des violences sexuelles impliquant des mutilations sexuelles. Au moins 109 victimes ont été identifiées<sup>1</sup>. La commission a recommandé l'adoption de mesures d'indemnisation, de réadaptation et de réparation d'ordre symbolique. Elle a aussi souligné le besoin impératif d'assurer le suivi médical et psychologique des victimes de violences sexuelles<sup>2</sup>.

La Cour pénale internationale (CPI) a mené un examen préliminaire. Elle a veillé à la manière dont les autorités guinéennes ont mené une enquête au niveau national. Celle-ci a conduit à la mise en accusation de 13 responsables présumés, dont l'ancien président Daddis Camara ainsi que plusieurs hauts responsables du régime<sup>3</sup>. Grâce aux efforts acharnés de la part des victimes, de leurs juristes, de certains États, d'organisations de défense des droits humains telles que l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH), et du Bureau de la représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (BRSSG-VSC), le procès s'est ouvert le 28 septembre 2022. La procédure s'est achevée le 31 juillet 2024 avec la condamnation de la majorité des personnes accusées ainsi qu'une ordonnance de réparation en faveur des parties civiles. Toutefois, cette ordonnance de réparation n'a pas été intégralement appliquée. Certaines parties civiles demeurent dans l'attente de l'exécution des mesures de réparation. Par ailleurs, la grâce présidentielle accordée aux principales personnes condamnées a suscité des préoccupations légitimes.

GSF a choisi la Guinée comme premier projet pilote pour deux raisons principales. La première raison était la possibilité de mettre rapidement en place des mesures réparatrices intérimaires, en œuvrant auprès d'un nombre restreint de personnes survivantes. La deuxième raison était liée à la visite de notre cofondateur, le Dr Denis Mukwege, aux personnes survivantes en Guinée le 28 septembre 2017, qui a eu un impact déterminant sur ce choix. Tels que décrits par le Dr Mukwege, l'« état de santé extrêmement fragile » des personnes ayant subi des violences sexuelles liées au conflit et leur « terrible fardeau » ont clairement montré la nécessité d'agir en leur faveur en Guinée.

“

**J'étais révoltée. Je n'arrivais pas à comprendre que des gens puissent être tués et blessés, et que des femmes puissent être violées sur la place publique à cause d'un rassemblement. J'ai dû en être moi-même témoin pour comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un film. Cette expérience a été absolument traumatisante pour moi.**

- Une survivante

<sup>1</sup> Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée, S/2009/693, 18/12/2009, par. 62, <https://www.refworld.org/reference/countryrep/unsc/2009/en/71541>.

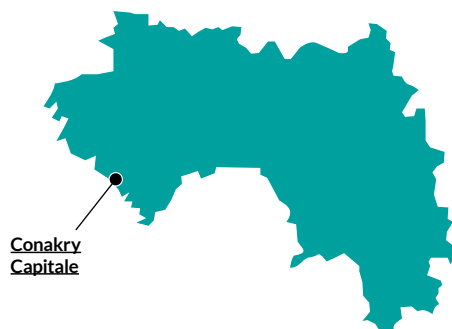
<sup>2</sup> Ibid., par. 270.

<sup>3</sup> Compte tenu de l'ouverture du procès tant attendu sur ces événements, l'examen préliminaire commencé le 14 octobre 2009, s'est terminé le 23 septembre 2022.

# Le projet

## 1. Le projet de mesures réparatrices intérimaires

GSF a lancé son premier projet pilote de mesures réparatrices intérimaires en Guinée, qui s'est déroulé entre 2019 et 2023. Depuis lors, GSF, ses partenaires et les personnes survivantes continuent à plaider pour obtenir des réparations intégrales de la part de l'État. Les activités se sont principalement déroulées à Conakry, où vivent la plupart des personnes survivantes.



En vue d'élaborer le projet pilote, GSF a tenu des réunions individuelles avec 35 personnes survivantes. Ces réunions ont mis en évidence la stigmatisation profondément enracinée à laquelle elles étaient confrontées. En effet, 34 d'entre elles ont été abandonnées par leur conjoint ou la famille de leur conjoint. Toutes ont perdu leur emploi et leur logement. La majorité des victimes se sont retrouvées seules pour élever leurs enfants. Dans certains cas, leurs enfants plus âgés leur ont également été retirés avec interdiction de les voir, laissant seulement aux survivantes leurs enfants nés des violences sexuelles liées au conflit. Les personnes survivantes ont également expliqué que des membres de leur famille refusaient de leur parler et qu'elles avaient été coupées de la société. Une participante au projet, qui a été hospitalisée pendant plus de deux ans à la suite de violences sexuelles, a déclaré que seule sa sœur avait maintenu le contact avec elle. Une autre survivante, qui avait deux jeunes enfants, a expliqué que des membres de sa communauté avaient informé son mari des violences sexuelles qu'elle avait subies. « Depuis, il dit regretter de m'avoir épousée », a-t-elle déclaré à l'équipe du projet.

“

**Mon mari a gardé mes deux enfants aînés et m'a interdit de les voir. Chaque jour, je paie pour que mes enfants puissent manger à l'école. Je les attends dehors pour les voir, ou j'appelle une voisine pour leur parler.**

- Une survivante

Pour mener à bien ce projet, GSF s'est tourné vers AVIPA, une organisation créée juste après l'attaque contre les protestataires, et OGDH, seule organisation guinéenne de défense des droits de la personne à avoir apporté une aide immédiate aux personnes survivantes. OGDH et AVIPA ont coprésidé l'équipe de coordination. Celle-ci comprenait quatre personnes référentes accompagnant régulièrement les personnes survivantes, ainsi que deux psychologues et deux personnes référentes pour la prise en charge médicale et psychologique. La collaboration avec ces deux organisations, bénéficiant d'une expérience de longue date auprès des personnes survivantes, s'est révélée déterminante pour instaurer une relation de confiance avec ces dernières. Leur expertise locale a également été indispensable pour mettre en œuvre des mesures réparatrices individuelles pendant la pandémie de COVID-19 et le coup d'État militaire de 2021.



**Je tiens à remercier tous les membres du projet qui ne ménagent aucun effort pour apaiser nos souffrances. Leur soutien nous rappelle que, quelles que soient les circonstances, nous avons encore notre place dans la société.<sup>4</sup>**

- Une personne survivante

Un comité de pilotage inclusif de huit membres a constitué la principale instance décisionnelle. Il supervisait l'élaboration et la mise en œuvre du projet, en fournissant des orientations stratégiques et techniques à l'équipe responsable. Le comité a dirigé le processus d'identification des personnes survivantes et validé les plans de mesures réparatrices individuelles et collectives intérimaires. Il a veillé à ce que le projet reste centré sur les survivantes et soit cocréé avec elles. Il était constitué de trois membres représentant les personnes survivantes, des président.es de AVIPA et de OGDH, du coordinateur du collectif d'avocats de la partie civile dans les procédures pénales en cours contre les responsables de ces crimes, et d'une psychologue ayant travaillé auprès des personnes survivantes. Une personne représentant l'équipe d'expert.es de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la Guinée du BRSSG-VSC a siégé au comité à titre consultatif.

Les survivantes ont élu trois membres pour les représenter, issus des trois principaux groupes ethniques de Guinée (Soussou, Poular et Peulh). Par manque de confiance, les survivantes ont refusé que des fonctionnaires gouvernementaux siègent au sein du comité.

Le comité a fixé les critères d'éligibilité des participantes au projet. Il a décidé d'inclure des survivantes résidant à l'étranger ainsi que des personnes à charge des survivantes décédées avant et pendant le projet. Le Comité de pilotage a identifié 158 survivantes, dont six vivant à l'étranger (en France, au Sénégal et en Belgique). Treize étaient décédées avant le lancement du projet et huit sont décédées durant la mise en œuvre du projet. Ces dernières ont été représentées par une personne à charge.

Leurs âges variaient entre 20 et 70 ans, avec une moyenne d'âge de 48 ans environ. Plus des deux tiers étaient des personnes célibataires, divorcées, veuves ou séparées, et constituaient la seule source de revenus et le seul soutien de famille au sein de leur foyer<sup>5</sup>. La taille moyenne des familles en Guinée est d'environ 6,5 membres par foyer. Le projet a ainsi profité à 1 027 personnes<sup>6</sup>.

## La cocréation au cœur du processus

Seules les personnes survivantes savent ce que la réparation signifie pour elles, quelles mesures réparatrices intérimaires elles doivent recevoir et selon quelles modalités. L'approche centrée sur les personnes survivantes place ces dernières au cœur du processus. Elle privilégie leurs droits, leurs besoins et leurs souhaits, et garantit un traitement équitable, respectueux et digne. La cocréation va encore plus loin. Elle permet aux personnes survivantes d'exercer une influence effective sur la prise de décision et de jouer un rôle actif dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures qui leur sont destinées. Du début à la fin du projet, l'approche suivie et les activités organisées ont fait l'objet de discussions individuelles et collectives avec chaque survivante.

Durant la phase de délimitation du champ d'application, l'objectif était de recueillir leurs points de vue sur la conception du projet et de mieux comprendre leurs conditions de vie et, par conséquent, leurs besoins. Les survivantes ont participé à l'élaboration du guide pour les entretiens et de la méthodologie pour identifier les membres du projet. Elles ont aussi contribué à définir les mesures réparatrices intérimaires et la composition du Comité de pilotage.

Après sa mise en place, le Comité de pilotage a procédé à l'examen et à la validation de ces protocoles. Afin de prendre des décisions stratégiques, la représentation des survivantes au sein du comité a mené des consultations auprès de toutes les participantes au projet.

Une fois leur participation officialisée, chaque personne a défini ses propres mesures réparatrices intérimaires ainsi que les modalités optimales pour leur mise en œuvre. Parmi les suggestions figuraient un soutien entre les pairs, un accompagnement par l'équipe du projet, ainsi qu'une formation pour gérer leur indemnisation.

Par ailleurs, les survivantes ont abordé les risques auxquels elles faisaient face et les éventuelles mesures d'atténuation de ces risques. Ceci concernait la manière de limiter la pression ou les menaces potentielles de la part de leur entourage ou de leur ancien conjoint. Des stratégies visant à garantir l'impact durable des mesures réparatrices intérimaires, telles que le renforcement des compétences financières, ont aussi été examinées.

<sup>4</sup> GSF, *Nos vies d'après, Témoignages des survivantes de violences sexuelles, Stade du 28 Septembre, Conakry, Guinée, 2021*, p. 153.

<sup>5</sup> Rapport interne du NSCR. *A research tool to examine the effects of the interim reparative measures of the GSF on survivors of conflict-related sexual violence. Findings Interim report in Guinea, 2021.*

<sup>6</sup> Ibid.

Pour ce faire, les membres du projet ont réfléchi à la nature et aux conséquences des violences sexuelles liées au conflit, à la stigmatisation, à leur droit à réparation, ainsi qu'à l'importance, à l'objectif et à l'impact transformateur des mesures réparatrices intérimaires.

L'ensemble du processus de cocréation est réparateur. La recherche, la revendication et la définition de mesures réparatrices font partie de la reconnaissance des personnes survivantes en tant que titulaires de droits.

## Le processus d'identification et de reconnaissance des survivantes

En se basant sur les conseils des survivantes<sup>7</sup> et sur les bonnes pratiques, le Comité de pilotage a appliqué le principe de bonne foi et la présomption du statut de victime pour reconnaître une personne comme survivante de violences sexuelles liées au conflit. La responsabilité de collecter des données sur les victimes et de recueillir des preuves incombait au Comité de pilotage. L'identité des personnes survivantes n'était pas connue du comité au moment de l'examen des dossiers.

Le processus d'identification des victimes a été conçu dans un but de réparation. Il est centré sur les personnes survivantes et respecte le principe de ne pas nuire. Des psychologues et le personnel chargé des dossiers ont rempli un questionnaire d'identification lors d'entretiens individuels. Se sentant en sécurité, de nombreuses survivantes ont choisi de raconter leur histoire personnelle, parfois pour la première fois. Elles ont pu bénéficier d'un suivi psychologique pendant et après les entretiens. En cas de doute, le comité a créé des sous-comités chargés de rencontrer les survivantes ou toute personne agissant en leur nom. Les sous-comités étaient composés de survivantes, de l'avocate et de la psychologue citées plus haut.

La composition des sous-comités, ainsi que les connaissances approfondies de leurs membres concernant les événements et la vie des survivantes depuis ces faits, ont été déterminantes pour mener à bien le processus d'identification. L'expertise du comité a permis de démontrer que 20 personnes avaient présenté de faux témoignages et documents. Leur participation a ainsi pu être rapidement écartée.

La phase d'identification des personnes survivantes s'est déroulée entre février et juin 2020. Elle a été prolongée jusqu'en septembre afin d'inclure celles qui se sont manifestées après cette date. La confidentialité a été la pierre angulaire du processus. Assurées que leur participation resterait confidentielle, même vis-à-vis de leur conjoint, de leur famille et de leur entourage, les survivantes qui hésitaient initialement à participer au projet ont fini par le rejoindre. Certaines avaient également besoin de voir des preuves concrètes des progrès accomplis avant de croire à la possibilité d'obtenir des mesures réparatrices intérimaires.

Les personnes représentant les survivantes ainsi que leurs porte-parole ont joué un rôle très actif pour faire connaître le projet. Elles ont pris contact avec les personnes survivantes pour leur parler du projet et les encourager à y participer. Elles ont également joué un rôle clé dans la mise en œuvre des formations en éducation financière, en fournissant un accompagnement durant tout le processus et en veillant à leur capacité à assister aux formations.

Le Comité de pilotage a établi une méthodologie permettant d'identifier les personnes à charge susceptibles de recevoir des mesures réparatrices intérimaires au nom des survivantes décédées. Pour ce faire, il a appliqué le droit national de la famille, mais l'a interprété en tenant compte de la situation des survivantes. Les conjoints ou membres de la famille responsables de rejet ou de stigmatisation ont été exclus du processus.

Au terme du processus d'identification, chaque survivante a signé une lettre de reconnaissance en présence d'une psychologue. Celle-ci attestait de son statut de personne survivante et indiquait les mesures réparatrices intérimaires retenues. Cette forme de reconnaissance symbolique était cruciale pour leur permettre de prendre un nouveau départ.

---

<sup>7</sup> Les survivantes ont abordé les questions suivantes :

- Comment soumettre des témoignages liés à des violences sexuelles ?
- Faut-il mettre en place une procédure unique pour toutes les survivantes ou bien des procédures différentes pour celles qui sont membres de AVIPA ou qui sont enregistrées comme parties civiles ?
- Les survivantes qui possèdent des pièces justificatives doivent-elles également témoigner ?
- Quelles questions devraient figurer dans le protocole d'identification ?
- Quelles pièces justificatives pourraient être demandées aux survivantes ?
- Quelle procédure suivre en cas de doute ?

## 2. Les mesures réparatrices intérimaires individuelles



**Aujourd'hui n'est pas hier. Je suis une femme maintenant.**

- Une survivante<sup>8</sup>

### Indemnisation

Entre juin 2020 et juin 2021, toutes les survivantes ont reçu une indemnisation financière en trois versements d'un montant égal. Cette somme a été versée sur leur compte personnel ouvert auprès de Wakili, une entreprise de microfinance sociale. En parallèle, cette ONG a organisé une formation d'un an en éducation financière. L'objectif était de les accompagner dans la gestion optimale de leur indemnisation tout en les protégeant des risques d'exploitation. La formation était essentielle pour leur transmettre des compétences en gestion budgétaire, épargne et investissement. Spécifiquement adapté à la situation des survivantes, ce programme portait sur des domaines tels que l'agriculture, l'industrie textile et d'autres activités génératrices de revenus durables. En outre, il comprenait des modules sur des sujets plus larges tels que la violence fondée sur le genre, la protection et l'accès au traitement du VIH.

Les survivantes et le Comité de pilotage ont discuté de la nécessité de mettre en place un système pour gérer les indemnités et protéger les participantes. Au départ, beaucoup pensaient pouvoir gérer leur indemnité sans aucune aide externe. Certaines ont toutefois exprimé des inquiétudes concernant leur capacité à gérer les fonds et le respect de la confidentialité. D'autres étaient favorables à un accompagnement spécifique pour gérer et épargner leur indemnité. Ce soutien a été considéré comme une mesure d'atténuation des risques, notamment liés aux éventuelles pressions de la part de leur famille ou de leur ancien conjoint. Après des discussions soutenues, les survivantes ont désigné une personne pour les représenter auprès de Wakili en présence de l'équipe du projet. Elles souhaitaient ainsi exprimer directement leurs préoccupations et mieux comprendre le fonctionnement de cet accompagnement. Avant d'accepter de recourir aux services de Wakili, elles ont ensuite demandé à organiser une séance de questions-réponses avec le personnel de cette organisation. « La formation m'a permis de ne pas gaspiller mon argent », a déclaré une participante<sup>9</sup>. Une autre a décrit cette formation comme le volet le plus important du projet.

Selon les survivantes, l'objectif de l'indemnisation était de les aider à reprendre le contrôle de leur vie. Elles ont lancé ou développé des projets dans les domaines de l'agriculture, du textile, de la pêche et du commerce. Certaines ont décidé d'acheter des terres, ou bien de construire ou de rénover leur logement. Beaucoup ont financé la scolarité de leurs enfants ou petits-enfants. Certaines ont profité de microcrédits pour développer leurs activités commerciales.



**Qu'est-ce que je ressens après avoir reçu le premier versement ? Un sentiment de reconnaissance.**

- Une survivante



**Ce projet a changé ma vie, notamment parce que je peux désormais financer la scolarité de mes enfants. Avant cette question me donnait beaucoup de soucis.**

- Une survivante

<sup>8</sup> GSF, *Nos vies d'après, Témoignages des survivantes de violences sexuelles, Stade du 28 Septembre, Conakry, Guinée, 2021, op. cit., p. 71.*

<sup>9</sup> Ibid p.61.

“

Ces mesures réparatrices intérimaires m'ont permis de me remettre sur pied. Je ressens une grande reconnaissance. J'ai pu reprendre mon activité de fabrication de savon en achetant une machine et une table. Cela m'a permis de joindre les deux bouts. Grâce à Wakili, je peux désormais épargner de l'argent.

- Une survivante



Des survivantes fabriquent du savon. Avril 2021 © Gazelle Gagnaire

## Soutien psychologique et séances de groupe

Entre juin 2020 et septembre 2021, 123 survivantes ont suivi des séances de thérapie individuelle (29) et collective (94). Des entretiens individuels hebdomadaires ont été organisés pour répondre à des symptômes graves tels que le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et la dépression. Des séances collectives données deux fois par semaine ont offert un environnement sûr pour permettre aux survivantes de faire part de leurs expériences. Ceci a contribué à réduire la stigmatisation et à renforcer le soutien mutuel. À Conakry et dans ses environs, des visites à domicile ont été effectuées, en particulier auprès des survivantes qui ne pouvaient pas assister aux séances régulières. Des réunions en ligne ont aussi été proposées pour celles résidant à l'étranger. Par ailleurs, des séances de médiation familiale ont facilité le rétablissement des liens rompus à cause des traumatismes et de la stigmatisation vécus.

Au total, 269 séances de thérapie individuelle, 60 séances de thérapie de groupe et 421 visites à domicile ont pu avoir lieu dans le cadre du projet. Différentes méthodes thérapeutiques, comme la psychoéducation, la restructuration cognitive et la relaxation, ont aidé les survivantes à comprendre et gérer leurs symptômes, à restaurer leur estime personnelle et à renforcer leurs liens familiaux.

“

**Auparavant, je n'osais même pas parler de ce qu'il m'est arrivé au stade. Grâce à la thérapie, je peux aujourd'hui en parler. C'est aussi le cas de la plupart de mes ami.es.**

- Une survivante

“

**Grâce à cette thérapie, j'ai pu guérir, non seulement physiquement, mais aussi émotionnellement. J'ai pu renouer avec mes enfants et restaurer les liens qui avaient été rompus.**

- Une survivante

## Soutien médical

Le Comité de pilotage a mis en place un fonds destiné à couvrir les soins de santé des survivantes souffrant de pathologies non liées aux violences sexuelles commises dans le cadre du conflit. En effet, nombre d'entre elles avaient des besoins de santé très variés. Cette initiative témoignait de la volonté d'assurer, dans le cadre du projet, le soutien médical complet des survivantes. Ces personnes ayant eu un accès insuffisant aux soins médicaux pendant plusieurs décennies, principalement en raison de contraintes financières, cet aspect était particulièrement important. Le comité a ainsi alloué une somme forfaitaire à chaque survivante. Un membre du personnel a facilité l'organisation et le financement des rendez-vous médicaux, les modalités de transport et les séances de suivi. Ceci a permis de garantir que les survivantes soient entièrement prises en charge durant tout leur parcours de soins. Au total, 150 survivantes ont utilisé ce soutien financier pour couvrir leurs frais de consultations ou de traitements. En outre, le projet a financé le traitement de toutes les pathologies liées aux violences sexuelles commises dans le cadre du conflit.

Pendant le projet, 109 survivantes ont bénéficié de consultations gynécologiques, 90 ont reçu un traitement pour des problèmes gynécologiques et six ont subi une intervention chirurgicale gynécologique. Environ 91 survivantes avaient également d'autres besoins médicaux, dont des problèmes de diabète, d'hypertension et de troubles ophtalmologiques. Vingt survivantes ont débuté un traitement contre le VIH. Huit survivantes ont reçu un traitement contre l'hépatite B. Au total, 629 rendez-vous médicaux ont eu lieu, principalement entre juillet 2020 et avril 2022.

“

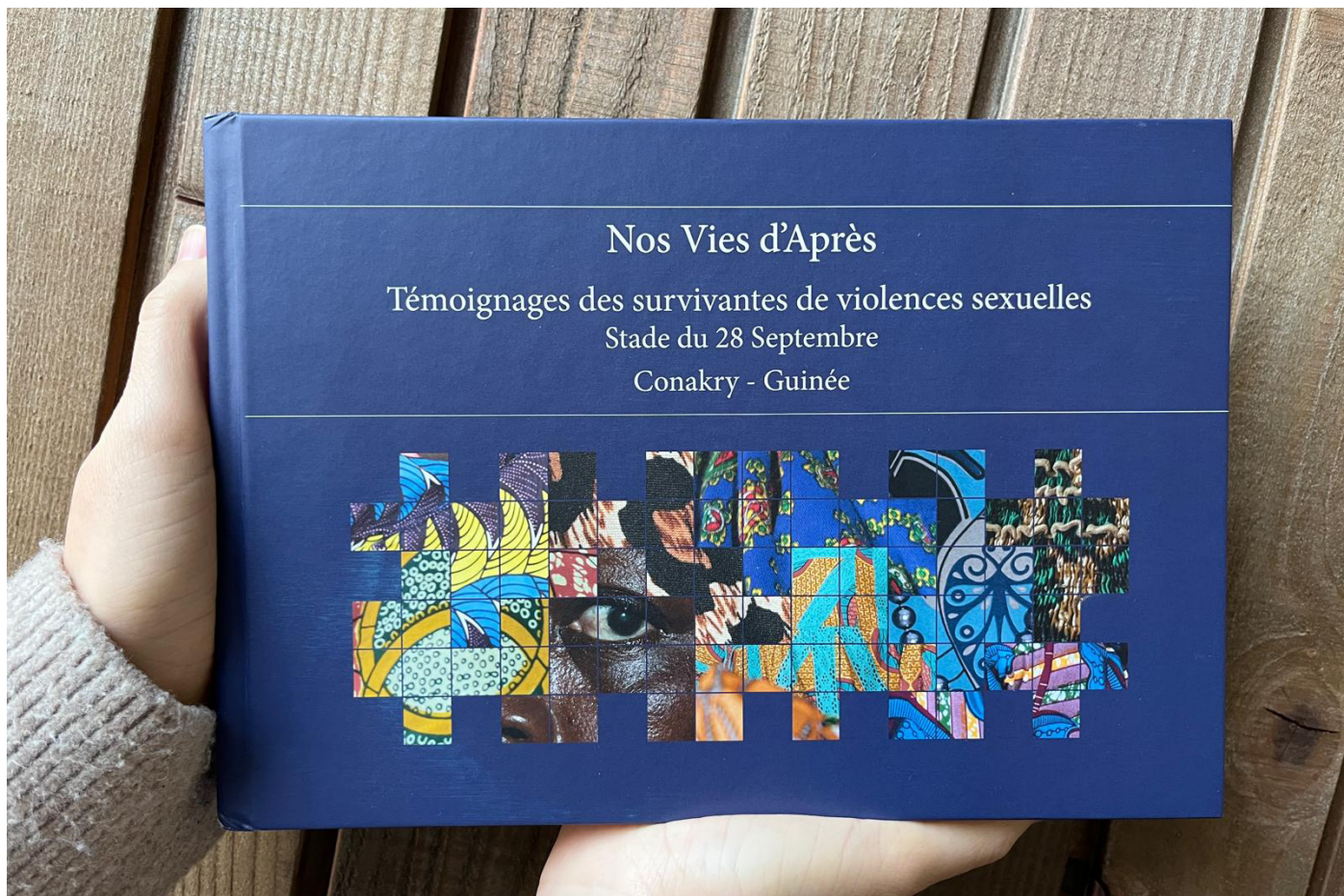
**Grâce à ces mesures réparatrices intérimaires, j'ai pu me rendre à l'hôpital. Avant, quand j'étais malade, je restais dans mon lit chez moi et mélangeais du Nescafé avec du paracétamol.**

- Une survivante<sup>10</sup>

<sup>10</sup> Ibid, p. 49.

### 3. Les mesures réparatrices intérimaires collectives

Pendant les entretiens individuels et les discussions de groupe, toutes les survivantes ont exprimé leur souhait que des mesures réparatrices intérimaires collectives soient mises en place. La journée du 14 décembre 2020 a été spécifiquement consacrée à des échanges sur le sujet. Les survivantes ont ainsi retenu deux mesures collectives : la création d'un livre de témoignages et l'établissement d'un espace sûr.



Couverture du livre comprenant des récits et des photos des survivantes participant au projet, publié le 8 décembre 2021 à Conakry. Décembre 2021 © GSF

Dans le cadre des mesures réparatrices intérimaires collectives, les survivantes se sont inspirées de l'évaluation de Photovoice et 123 d'entre elles ont choisi de publier leur histoire personnelle et leur photo. Ce livre a été réalisé par une journaliste et un photographe guinéens qui a photographié les survivantes et les a guidées dans la rédaction de leur témoignage. Les images traduisent la beauté que ces personnes disaient avoir perdue depuis les événements du 28 septembre, et pour certaines retrouvée par l'intermédiaire du projet.

Ce livre, préfacé par le Dr Denis Mukwege, représente un outil de mémoire collective : il répond à l'appel à la reconnaissance formulé par les survivantes et met en lumière leur résilience ainsi que leur capacité à reconstruire leur vie. Le lancement du livre a eu lieu le 8 décembre 2021, en présence de membres du gouvernement, de l'ONU et du corps diplomatique à Conakry. Cet événement a été organisé avec le soutien du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies sur les violences sexuelles commises en période de conflit. La survivante présentant le livre aux membres du gouvernement a expliqué qu'il s'agissait de la première fois qu'elle parlait des atteintes qu'elle avait subies. À l'occasion d'une cérémonie officielle joyeuse, les survivantes ont reçu un exemplaire individuel du livre.

“

**Je veux que le monde entier  
connaisse nos histoires.**

- Une survivante

Comme toutes les survivantes n'ont pas pu participer à l'atelier Photovoice<sup>11</sup>, elles ont cocréé une nouvelle activité encourageant l'expression individuelle par la photographie. Une personne du projet a ainsi accompagné le groupe pour prendre des photos d'événements significatifs ou d'aspects positifs ou négatifs de leur vie. Celles-ci ont ensuite fait l'objet de discussions collectives. Ces photos ont ainsi montré comment leur vie avait changé depuis le 28 septembre 2009. Les survivantes ont estimé qu'il s'agissait-là d'une activité unique et réparatrice, qui a contribué à renforcer leurs liens de solidarité.



Des survivantes participent à un atelier Photovoice à Conakry. Avril 2021 © Gazelle Gagnaire

“

**Pour la première fois depuis les événements, j'ai pu retourner près du stade du 28 septembre et prendre une photo. J'éprouve de la fierté pour avoir franchi cette étape.**

- Une survivante

<sup>11</sup> La méthodologie utilisée limite le nombre de participants à Photovoice à 25 survivants.

À Maférynyah, une ville de la région de Kindia, dans l'ouest de la Guinée, les survivantes ont également créé un centre dédié à leur histoire. Comme l'a décrit l'une d'elles, ce centre a été conçu pour être un lieu où « se réunir, organiser des activités et des rassemblements, vendre des produits ou simplement passer du temps ensemble ». Il a été prévu d'y accueillir d'autres personnes survivantes afin de « redonner un peu de ce que nous avons reçu, en gage de solidarité ».

Aux côtés des survivantes, les partenaires ont choisi l'emplacement le plus adapté pour cette structure. Après l'achat du terrain, le centre a été construit conformément aux souhaits des survivantes en matière d'activités. La ville de Maférynyah a été retenue à la fois en raison de sa proximité avec les survivantes et de la disponibilité de terrains à un coût réduit.

Le centre a été inauguré le 28 septembre 2023. Le ministre de la Justice, des responsables d'ambassades, des membres de l'ONU, des fonctionnaires du gouvernement national, ainsi que l'ensemble des survivantes et des partenaires étaient présents. Les quatre personnes survivantes membres du conseil d'administration de GSF faisaient aussi partie de l'événement. Cette inauguration a constitué une forme de reconnaissance essentielle pour les survivantes. Lors de la cérémonie, celles-ci ont appelé l'État à procéder à la mise en œuvre des réparations. Par ailleurs, la première plaque commémorative portant le nom des personnes tuées au stade le 28 septembre 2009 a été dévoilée à cette occasion. À la suite de l'inauguration, la France s'est engagée à financer les activités du centre afin d'en assurer la pérennité.

Ce centre constitue un lieu sûr où les survivantes peuvent continuer à mener leurs activités. Il propose des expositions sur la mémoire collective, des visites guidées et des événements publics et commémoratifs. Les survivantes restent au cœur de sa gouvernance.



Les survivantes participantes au projet et une membre du personnel de GSF plantent un manguiers lors de l'inauguration du centre pour les survivant.es à Maférynyah, en Guinée. Septembre 2023 © Nell Yacef/GSF

## 4. Plaidoyer mené par les survivantes et soutien technique centré sur ces personnes

Le projet a fourni aux survivantes une base solide leur permettant de défendre leurs droits dans d'autres situations, notamment en engageant un dialogue avec l'État sur leur droit à réparation. L'approche de cocréation leur a permis d'être plus confiantes quant à leur capacité à parler d'une seule et même voix, à exprimer clairement leurs besoins et à revendiquer leurs droits. La mise en place d'une solide stratégie de communication a également permis aux survivantes de diffuser leurs messages grâce à des campagnes sur les réseaux sociaux, des vidéos et des communiqués de presse. Les survivantes ont désormais la preuve que la réparation peut être mise en œuvre de manière concrète et accessible. En outre, elles ont pu témoigner personnellement de l'impact des mesures de réparation sur leur vie. Les résultats du projet ont démontré que notre approche des réparations était réalisable et ont servi de base à notre plaidoyer auprès de l'État. Nos partenaires ont ensuite cherché à en élargir la portée en convainquant l'État d'adopter une politique de réparation intégrale au profit de plusieurs milliers de personnes dont les droits humains ont été bafoués.

Durant le projet, une série d'initiatives de plaidoyer a permis d'amplifier la voix des survivantes. Elle a aussi fait en sorte que leurs priorités soient entendues à l'échelle nationale par les principales parties prenantes, dont l'ONU, les ambassades, plusieurs organisations de la société civile (OSC) et l'État. Par ailleurs, les survivantes, GSF, AVIPA et OGDH ont organisé des réunions avec le ministre de la Justice, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et les ambassades. L'objectif était de leur expliquer les principes qui sous-tendent le projet et de les sensibiliser aux droits des personnes survivantes et aux obligations de l'État. Les survivantes ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes. Elles souhaitaient notamment la tenue d'un procès sur les événements du 28 septembre et l'adoption d'une politique nationale de réparation intégrale. Après plusieurs réunions avec le Comité de pilotage du projet, le ministère de la Justice s'est engagé à mettre en œuvre des mesures de réparation médicale urgentes. Une promesse de financement a été faite et un compte spécifique a été créé. GSF a également fourni un appui technique au Comité de pilotage du procès permettant l'adoption en 2024 d'un arrêté conjoint modifiant une ordonnance issue du procès de 2022. Celui-ci prévoyait une indemnisation d'urgence pour couvrir les préjudices médicaux et psychologiques subis par les parties civiles et, en priorité, les personnes survivantes de violences sexuelles. Toutefois, ces mesures n'ont jamais été mises en œuvre.

Une rencontre entre la présidente de AVIPA, GSF et le ministre de la Justice à l'occasion d'une conférence tenue en novembre 2022 dans le cadre de l'Initiative pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflits, a ouvert la voie à une nouvelle phase de collaboration. Le ministre a invité GSF en Guinée en vue de discuter de la possibilité de mettre en place une politique nationale de réparation. En mars 2023, GSF a organisé cet événement à Conakry. Celui-ci a rassemblé le ministre, son cabinet ainsi que des membres d'autres ministères avec des survivantes et des OSC. Cette réunion a favorisé le partage d'enseignements et de bonnes pratiques issus du projet, ainsi que l'analyse d'expériences comparatives sur les politiques de réparation appliquées dans divers pays. À l'issue de ces échanges, le ministre a officiellement sollicité l'assistance de GSF pour l'élaboration d'un projet de loi relatif aux réparations.

### Cocréation d'une loi de réparation

Le processus d'élaboration de cette loi a été initié par un échange de haut niveau en septembre 2023. Au cours de celui-ci, des survivantes guinéennes ont fait part de leurs expériences relatives aux mesures réparatrices intérimaires qu'elles ont reçues ainsi que de leurs attentes concernant le contenu de la loi. Ces échanges ont clairement mis en lumière la nécessité d'un programme de réparation intégrale. Celui-ci doit inclure l'ensemble des personnes survivantes de violations des droits humains et ne pas concerner uniquement les personnes survivantes des événements du 28 septembre.

Au cours d'une série d'ateliers organisés par GSF, OGDH et AVIPA en avril, septembre et octobre 2024, les survivantes ont fait part de leurs ambitions en matière de réparations nationales. Ces travaux se sont conclus par un atelier de haut niveau pendant lequel les personnes survivantes ont présenté leurs réflexions aux OSC, au ministre de la Justice et à la représentation des ministères de l'Économie, du Budget, des Finances, de la Protection des femmes, de l'Éducation et de la Sécurité, ainsi qu'à l'expert indépendant des Nations Unies sur le Mali.

Grâce à l'approche de cocréation, les survivantes participant au projet ont déterminé ou redéterminé les formes de réparation dont elles avaient le plus besoin ainsi que les modalités de mise en œuvre. Elles ont plaidé avec succès en faveur de l'intégration de nombreux éléments et principes tirés du projet pilote dans la loi nationale sur la réparation.

---

<sup>12</sup> Voir la page sur la Guinée sur le site web de GSF, <https://www.globalsurvivorsfund.org/our-work/guinea>.

<sup>13</sup> En 2018, le ministre de la Justice a créé un comité de pilotage chargé d'organiser le procès et de mettre en place un fonds d'indemnisation. Le 12 décembre 2014, l'experte du BRSSG-VSC avait présenté au ministre de la Justice une note préliminaire concernant les mesures de réparation à mettre en place à la suite des événements survenus en Guinée le 28 septembre 2009.

<sup>14</sup> Ministre de la Justice, arrêté conjoint A/2022/2477/MJDH/MB/MEFP/CAB/SGG portant sur les modalités de gestion des ressources et des dépenses du Fonds spécial pour l'organisation du procès des événements du 28 septembre 2009 et du Fonds spécial pour l'indemnisation des victimes des événements du 28 septembre 2009.

### En voici quelques exemples :

- Le projet de loi a adopté la procédure simplifiée d'identification des personnes survivantes, qui respecte leur intégrité ainsi que le principe de bonne foi, mis en œuvre dans le cadre du projet pilote. Compte tenu de la difficulté d'obtenir des certificats administratifs ou médicaux portant sur des faits anciens, le projet de loi accorde également une importance accrue aux témoignages des autorités civiles et traditionnelles (telles que les chefs communautaires), du personnel des services sociaux et des membres d'ONG pouvant appuyer les récits des personnes survivantes.
- Afin de garantir l'équité et la transparence du processus de validation, le projet de loi a instauré une procédure de recours interne. En outre, il impose aux autorités de motiver tout refus d'enregistrement d'une personne survivante et autorise un accès complet aux dossiers dans une langue comprise par la personne concernée.
- Le projet de loi s'inspire également des solutions mises en œuvre dans le cadre du projet pilote en réponse à la stigmatisation subie par les personnes survivantes lors de leur recours aux soins médicaux conventionnels. Les personnes survivantes peuvent choisir les services de santé et les prestataires de soins qu'elles désirent. Elles reçoivent une indemnité supplémentaire, et leurs frais médicaux leur sont remboursés lorsque des services publics gratuits ne sont pas disponibles.



**Pour nous, c'est nouveau de participer directement à l'élaboration d'une loi et d'un décret. Habituellement, on ne nous consulte pas, ou seulement pour approuver un texte.**

- Asmaou Diallo, présidente de AVIPA

La participation active des survivantes a été visible durant tout le processus : depuis l'appel initial à adopter une loi sur cette question jusqu'aux ateliers organisés avec les parties prenantes et aux réunions techniques avec les juristes. Ce processus a été accompagné de séances de renforcement des capacités et de comptes rendus par les membres de AVIPA. Comme l'explique Souleymane Camara, chef de projet pour AVIPA, ces réunions et formations ont été organisées « afin d'améliorer l'expression personnelle, de briser l'isolement et de souligner l'importance de la participation des survivantes dans le processus d'élaboration du projet de loi sur la réparation ».

La participation des survivantes à toutes les étapes du projet a renforcé la capacité de AVIPA à expliquer les défis particuliers auxquels sont confrontées les personnes survivantes de violences sexuelles. Elle a aussi permis de convaincre les autorités et d'autres associations de victimes de la nécessité de traiter ces cas de manière prioritaire. Pendant les ateliers organisés avec les OSC en octobre 2024, puis lors de la présentation publique du projet de loi en décembre 2024, toutes les parties ont convenu de la nécessité de donner la priorité aux personnes survivantes de violences sexuelles. Ceci était particulièrement important en raison du degré de stigmatisation auquel elles sont confrontées. Au moment de la rédaction du présent rapport, la loi n'avait pas encore été officiellement adoptée. Le projet de loi a été validé par le ministère de la Justice et le conseil interministériel. Toutefois, il doit encore être soumis au parlement par le premier ministre et signé par le président.

Il est important de souligner que la participation active des survivantes au projet et leur rôle direct dans la promotion du cadre législatif proposé, en collaboration avec d'autres associations de victimes, ont marqué un tournant dans les relations au sein de la société civile. Alors qu'auparavant, les personnes survivantes des événements du 28 septembre étaient parfois perçues comme recevant un traitement de faveur de la part du gouvernement, l'engagement de AVIPA à mettre en place un plaidoyer collectif et un programme de réparation inclusif a permis de remettre en cause cette perception. En veillant à ce que toutes les survivantes puissent s'exprimer lors du processus d'élaboration des mesures publiques, AVIPA a démontré sa capacité à défendre un objectif inclusif et commun. Cette approche a permis de renforcer son rôle central et sa légitimité auprès d'autres associations. L'organisation est désormais reconnue comme capable de défendre non seulement les intérêts de ses membres, mais aussi ceux de toutes les victimes de violations graves des droits humains.

# Impact

L'évaluation de l'impact des mesures réparatrices intérimaires sur la vie des survivantes a été élaborée et menée en collaboration avec le *Netherlands Institute for the Study of Crime and Law Enforcement* (NSCR). Le processus d'évaluation a débuté par l'activité Photovoice. Dans le cadre de celle-ci, les survivantes ont répondu à des questions en s'inspirant de photographies qu'elles ont prises dans leur vie quotidienne. Elles ont ensuite utilisé ces photos lors de séances de cartographie conceptuelle. Celles-ci ont permis de définir des thèmes clés à leurs yeux. Des concepts ont aussi été intégrés à un sondage mené ultérieurement auprès d'un plus grand nombre de survivantes. Ce processus leur a permis de jouer un rôle actif en participant aux évaluations et en les orientant.

Un sondage a permis d'évaluer plusieurs domaines prédéfinis. Ceux-ci comprenaient notamment le bien-être individuel, mesuré à l'aide du questionnaire de l'Organisation mondiale de la Santé sur la qualité de vie – version abrégée (WHOQOL-BREF), ainsi que d'un questionnaire de dépistage psychiatrique et diagnostique, également appelé « mesure du trouble de stress post-traumatique-8 » (TSPT-8). D'autres concepts, tels que les relations sociales, ont été étudiés en analysant la fréquence des interactions sociales et des questions relatives à la stigmatisation. Le sondage a également évalué la perception des survivantes concernant leur participation au projet pilote, ainsi que leur expérience en matière de reconnaissance, de justice et de dignité. Cette approche innovante garantit une méthodologie dynamique et réactive, et que des données sur des concepts établis et nouvellement identifiés soient recueillies.

Vingt survivantes ont participé à l'activité Photovoice et à la cartographie conceptuelle de l'évaluation d'impact. Conformément à la méthodologie établie par NSCR, 98 survivantes ont participé au sondage. L'évaluation s'est articulée autour de trois phases de mesure. Afin de comparer les changements survenus dans leur vie au fil du temps et susceptibles d'être attribués au projet, les mêmes survivantes ont participé aux trois cycles de collecte de données. La mesure de référence, réalisée avant que les survivantes n'obtiennent leurs mesures réparatrices intérimaires, a eu lieu entre décembre 2019 et juin 2020. La mesure intermédiaire, effectuée au cours de la phase de mise en œuvre des mesures, a eu lieu entre avril et juillet 2021. Enfin, la mesure finale, réalisée après l'octroi des mesures réparatrices intérimaires, a eu lieu entre août et novembre 2021.



Des survivantes et une chercheuse lors d'un exercice Photovoice à Conakry. Février 2020 © Karine Bonneau/GSF

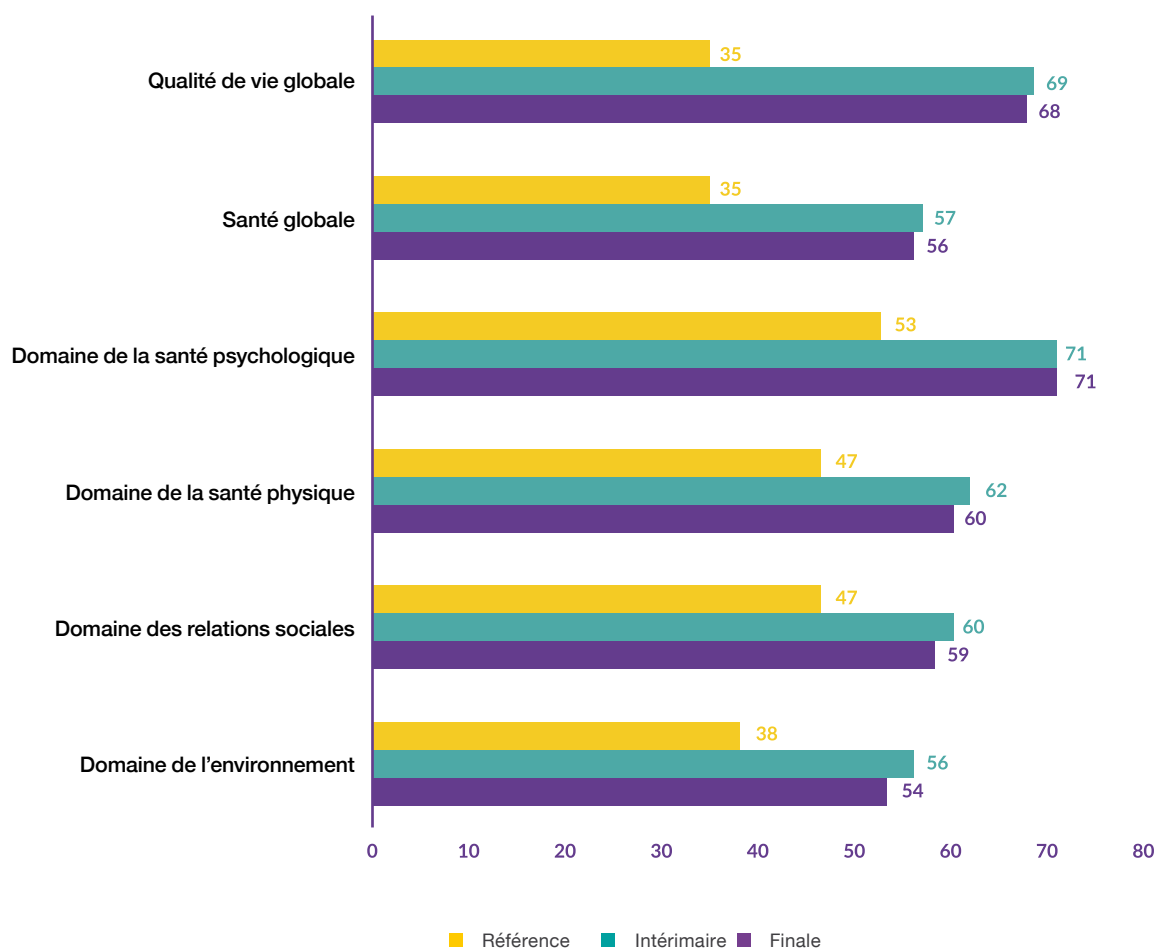
# 1. Bien-être individuel

Les changements relatifs au bien-être individuel ont été mesurés à l'aide de l'outil d'évaluation WHOQOL-BREF. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la qualité de vie comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit et en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes ».

Le projet a permis d'améliorer de manière significative la qualité de vie globale, la santé, l'environnement et le bien-être social des participantes. Entre la mesure de référence et la mesure intermédiaire, les survivantes ont constaté une amélioration dans tous les domaines de leur vie. Cette amélioration s'est en grande partie maintenue lors de la mesure finale.

## GRAPHIQUE 1. NIVEAU D'AMÉLIORATION DU SCORE GLOBAL ET DES SCORES PAR DOMAINE ISSUS DU WHOQOL-BREF

(sur une échelle allant du niveau le plus faible au plus élevé (0-100) entre les phases de mesure)



## Qualité de vie

Qualité de vie globale : Les résultats montrent que les scores attribués à la qualité de vie globale ont presque doublé, passant de 35 à un score final de 68. Cette évolution se reflète également dans les changements positifs et significatifs observés dans la santé, l'environnement et les relations sociales des survivantes.

## Domaines de la santé

Santé globale : Les scores initiaux étaient faibles (35). Toutefois, ils se sont considérablement améliorés en atteignant un score de 57 lors de l'évaluation intermédiaire. Ils sont restés stables par la suite. Des changements positifs ont été observés tant dans les domaines de la santé physique et que de la santé psychologique. Ce dernier a affiché les progrès les plus importants.

## Domaines de l'environnement et des relations sociales

Les mesures réparatrices intérimaires ont permis d'améliorer la perception qu'avaient les survivantes de leur bien-être social, passant d'un score de 47 à 59. Les scores relatifs à l'environnement mesurent une série de facteurs, tels que la sécurité physique, les possibilités d'avoir des loisirs et la disponibilité des transports. Ils ont également enregistré une amélioration en passant d'un score de référence de 38 à un score final de 54. Ceci indique un changement positif durable.

## Symptômes de TSPT

En plus de l'amélioration de la santé psychologique, les résultats du dépistage de TSPT-8 ont également montré un impact positif sur un ensemble de symptômes de santé mentale. Des effets particulièrement marqués ont été observés sur la réduction de l'anxiété généralisée, de la dépression et des crises de panique. Par exemple, le score moyen des symptômes dépressifs entre la mesure de référence et la mesure finale a été divisé par deux, passant de 10,86 à 5,02.



Lors d'un atelier Photovoice à Conakry, une survivante montre une photo des médicaments qu'elle doit prendre depuis le 28 septembre 2009. Février 2020  
© Raegan Hodge

## 2. Bien-être familial

Le deuxième élément mesuré par l'évaluation d'impact concerne la perception qu'ont les personnes de leur bien-être familial après avoir reçu des mesures réparatrices intérimaires. En Guinée, cette dimension était étroitement liée au bien-être financier.

Les survivantes interrogées ont déclaré que leur situation financière s'était modérément améliorée grâce à l'indemnisation (note de 2,85 sur 5). Elles ont également signalé des améliorations en matière de bien-être familial et de statut social (Graphique 2). L'initiative Photovoice a mis en évidence un enjeu majeur pour les survivantes : celle de scolariser leurs enfants. Cette capacité d'offrir des perspectives aux futures générations a suscité chez elles un sentiment de bonheur et de fierté. En leur apportant un soutien financier et émotionnel, le projet leur a également permis de renouer avec leur famille en participant à des rassemblements familiaux.

L'amélioration de leur situation financière peut être attribuée au soutien financier et aux formations en gestion budgétaire dont elles ont bénéficié. Cependant, une confiance limitée dans leur capacité à devenir financièrement indépendante a été enregistrée, avec un score moyen de 2,3 sur 5.

## 3. Soutien social

Avant le projet, les survivantes avaient indiqué que leurs contacts sociaux étaient principalement liés à leur famille et à leur participation aux activités de AVIPA. Toutefois, après avoir subi des violences sexuelles liées au conflit, beaucoup avaient fait face à l'abandon.

Les résultats quantitatifs confirment que les contacts entre les survivantes et leur famille, leurs ami.es et leur entourage ont commencé à augmenter de manière significative pendant la mise en œuvre des mesures réparatrices intérimaires. Ceux-ci ont continué à s'améliorer par la suite. Pour les survivantes, les interactions avec leur famille et leur entourage sont devenues moins négatives et moins anxiogènes. Ces relations reposaient davantage sur la confiance qu'avant la mise en œuvre des mesures. Les survivantes ont également fait état d'une stigmatisation moindre. La plus importante amélioration perçue par ces survivantes concernait sur le domaine des relations sociales, avec un score moyen de 3,35.

Lors des réunions avec les survivantes, la question de savoir si les mesures réparatrices intérimaires pourraient conduire à une stigmatisation accrue a été largement débattue. Ces dernières ont clairement indiqué que le projet avait contribué à améliorer leur statut social et à réduire la stigmatisation. Avant le projet, elles avaient dit avoir fait l'objet d'un tel niveau de stigmatisation, de commérages, de rejet et d'appauvrissement que leur situation personnelle ne pouvait guère empirer. À l'inverse, elles ont souligné que le projet les avait aidées à retrouver une vie plus normale. Elles ont aussi pu créer des réseaux de solidarité, renforcer leur confiance et être valorisées par les membres de leur famille et de leur entourage. Elles ont également fait valoir que le projet avait permis de mettre en lumière les préjugés qu'elles avaient subis et d'informer le grand public sur leurs souffrances et les droits dont elles peuvent se prévaloir. Pour les survivantes, il s'agissait d'une forme de reconnaissance à la fois personnelle et sociale.

### GRAPHIQUE 2. AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE SOCIALE, MESURÉE LORS DE L'ÉVALUATION FINALE

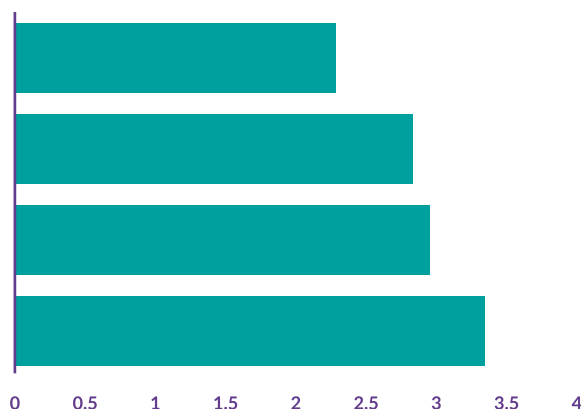
(sur une échelle allant du niveau le plus faible 1, au plus élevé 5)

Pensez-vous que votre participation au projet MRI vous permettra d'avoir une indépendance financière ?

Votre situation financière s'est-elle améliorée depuis votre participation au projet MRI ?

Votre vie familiale s'est-elle améliorée depuis votre participation au projet MRI ?

Votre vie sociale s'est-elle améliorée depuis votre participation au projet MRI ?



## 4. Acceptation sociale

En raison de leurs expériences, les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits font souvent face à l'isolement et à la stigmatisation. Par conséquent, l'évaluation d'impact a examiné si les mesures réparatrices intérimaires avaient entraîné des répercussions sur la perception qu'ont les survivantes de leur entourage.

Après avoir reçu des mesures réparatrices intérimaires, les survivantes ont estimé que leur entourage les considérait et les traitait désormais « comme des personnes ». L'amélioration de leur bien-être physique et psychologique, ainsi que de leur situation financière, leur ont permis de répondre aux attentes liées à leur participation à des événements sociaux et à des cérémonies. Les survivantes ont déclaré se sentir plus confiantes et plus belles, en prenant de nouveau soin de leur apparence et de leur tenue vestimentaire. Le sentiment de beauté est ressorti largement de l'activité Photovoice. Il en a été conclu que le sentiment de honte des survivantes pouvait être atténué en prenant conscience de l'importance de l'estime de soi et de la beauté. Le projet a ainsi été déterminant pour restaurer leur confiance personnelle.

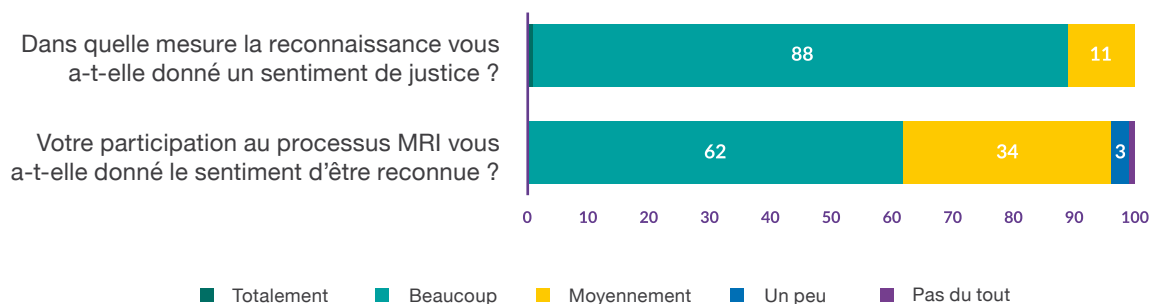
## 5. Justice et reconnaissance

Bien qu'elles ne constituent pas une réalisation du droit à réparation, les mesures réparatrices intérimaires apportent un certain sentiment de reconnaissance et de justice aux survivantes de violences sexuelles liées aux conflits. L'évaluation d'impact a intégré des questions visant à déterminer si les survivantes avaient éprouvé un sentiment de reconnaissance ou de justice en participant au projet.

En Guinée, 62 % des personnes interrogées ont déclaré ressentir un fort sentiment de reconnaissance. En outre, 88 % des personnes interrogées ont estimé avoir éprouvé un sentiment de justice important en participant au projet.

### GRAPHIQUE 3. PERCEPTIONS DES SURVIVANTES CONCERNANT LA RECONNAISSANCE ET LA JUSTICE

(score moyen sur une échelle allant du niveau le plus faible au plus élevé (0-100))



## 6. Cocréation du projet avec les survivantes

Afin de déterminer le degré de cocréation dans le projet pilote, l'évaluation d'impact mesure les connaissances des survivantes sur le projet et leur participation. Les résultats montrent que les participantes étaient satisfaites des occasions qui leur ont été offertes d'exprimer leur opinion durant tout le projet. Elles ont aussi apprécié la grande considération et le respect qu'on leur a témoigné. La communication bilatérale a été importante, comme en témoigne la bonne connaissance du projet dès les premières étapes. Pas moins de 99 % des participantes ont estimé que leur engagement dans ce processus avait, d'une manière ou d'une autre, changé leur vie, tandis que 97 % ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats du projet.

# Conclusion

Le projet en Guinée était le premier projet de mesures réparatrices intérimaires de GSF. Celui-ci reposait sur une collaboration novatrice basée sur une approche centrée sur les personnes survivantes. Le principe de cocréation avec les personnes survivantes a été la pierre angulaire de ce projet. Ce processus leur a permis de s'approprier le projet et leur a donné les moyens de défendre leurs droits, ce qui a ainsi renforcé l'aspect réparateur du projet.

Les survivantes ont apprécié de voir une amélioration dans leur bien-être, leur santé psychologique et physique, et leur autonomie financière. Leur capacité à entreprendre des activités et à soutenir leurs enfants et petits-enfants était un autre motif de satisfaction. Il en va de même pour l'amélioration du bien-être familial ainsi que du respect et de la considération nouvellement témoignés par leur entourage. Elles se sont senties aussi plus belles. De plus, le projet leur a permis de briser l'isolement causé par la stigmatisation et le rejet résultant des événements. Les mesures réparatrices intérimaires collectives leur ont permis de parler publiquement, d'exprimer et d'affirmer leur droit à réparation. Ces victoires font désormais partie de la mémoire collective de la Guinée.

Avec l'appui technique de GSF, de OGDH et de AVIPA, les actions de plaidoyer des survivantes ont également abouti à la cocréation d'un projet de loi nationale de réparation, en attente d'approbation. Ceci servira d'exemple de la manière dont des actions locales peuvent contribuer à susciter un changement systémique à l'échelle nationale.

En s'appuyant sur une approche innovante, la cocréation de mesures réparatrices intérimaires peut transformer la vie des personnes survivantes et inciter l'État à agir. Elles démontrent également que les réparations sont urgentes, réalisables et d'un coût abordable.

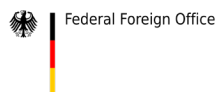
Le projet a été réalisé en partenariat avec :



ENTREPRENEURS  
du Monde



Le projet a été mené grâce au généreux soutien de :



OPEN SOCIETY  
FOUNDATIONS



[www.globalsurvivorsfund.org](http://www.globalsurvivorsfund.org)

